



le coup de pouce de la nr

Hôpital dévasté au Burkina : la solidarité s'organise

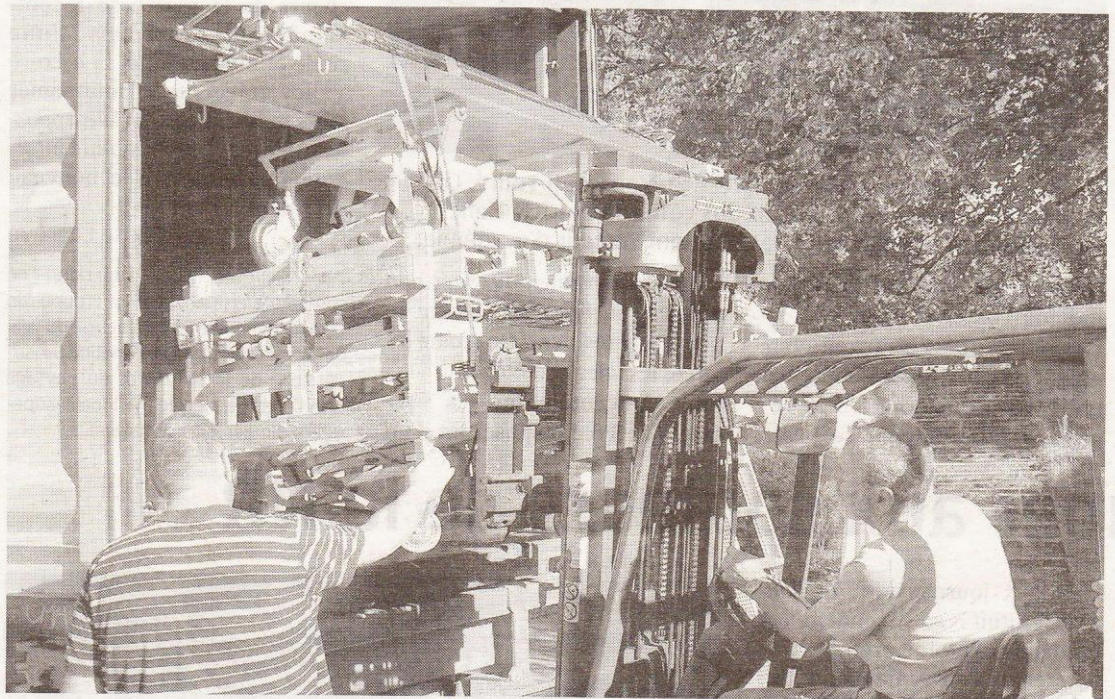
130 m³ de matériel ont été acheminés à Ouagadougou à la suite des pluies catastrophiques de septembre dernier. Téo-Touraine lance un appel aux dons.

En septembre 2009, des pluies diluviennes ont dévasté Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso. L'hôpital Yalgado a été en partie détruit. À la suite de ce désastre, les besoins ont été recensés et une liste des opérations à réaliser en priorité, adressée à Téo-Touraine.

Nous avons déjà évoqué dans ces colonnes l'action de cette association tourangelle qui travaille depuis trois ans avec cet hôpital africain. Sa mission première consiste à rendre autonome son service de neurochirurgie pédiatrique. À l'heure actuelle, il n'y a qu'un seul neurochirurgien pour l'ensemble du Burkina Faso.

Des lits récupérés dans l'Ain

La liste transmise à l'association est longue. Yalgado a en particulier besoin d'une centaine de lits médicalisés. Pour répondre à cette demande, Téo-Touraine a sollicité les Lions clubs afin de trouver les moyens d'acheminer le matériel récupéré dans l'Ain, par



Du matériel récupéré dans l'Ain grâce au concours du Lions Club.

« Médico Lions », lors de la fermeture de l'ancien hôpital de Pont-de-Vaux.

Deux containers ont été chargés. Les opérations de débarquement et de dédouanement seront prises en charge par le Lions club de Ouagadougou. Le financement de l'opération est assuré pour moitié par SKF, au titre de son programme « community care », pour moi-

tié par Téo-Touraine et par les Lions club de Tours et Ouagadougou.

L'opération s'est avérée onéreuse. Téo-Touraine a donc besoin aujourd'hui de renflouer ses caisses. Pour ce faire, l'association organisera le 10 décembre à Tours, à l'église Sainte-Jeanne-d'Arc, une soirée musicale avec le

concours du Conservatoire, mais on peut d'ores et déjà épauler l'association en envoyant ses dons à l'adresse ci-dessous.

Téo-Touraine, 12 bis, rue Sébastopol, 37000 Tours. Un certificat sera adressé en retour aux donateurs afin qu'ils puissent bénéficier d'une déduction d'impôts d'un montant de 75 % de la valeur de leur don.